

Metier en liberal

Par melouche34, le 21/03/2017 à 11:03

Est ce que uN fiscaliste doit obtenir une autorisation avant de se mettre en libéral? La profession est elle reglementée?

Par joaquin, le 21/03/2017 à 11:23

Bonjour,

Le fiscaliste étant un métier juridique, il est réglementé par la loi du 31 décembre 1971. Seuls les membres des professions juridiques ou judiciaires réglementées (avocats, notaires, huissiers...) peuvent donner des consultations juridiques et rédiger des actes à titre principal.

Cordialement

JG

Par melouche34, le 21/03/2017 à 11:38

Et l'exercice de cette profession est possible sans master, mais avec une certificat de fin de formation delivré un ecole . cette ecole est un

Organisme Privé d'Enseignement à Distance soumis au Contrôle Pédagogique de l'État.